

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 716

6 avril 2010

### SOMMAIRE

Agharti S.A. ....	34360	Fumolux S.à r.l. ....	34344
A.G.P. S.A. ....	34360	Global Motors S.à r.l. ....	34337
Agricultural Investment & Development S.A. ....	34359	HC Romeo S.à r.l. ....	34349
Alpinist S.A. ....	34360	Holiday International Country Club S. à r.l. .....	34337
Alysea S.A. ....	34346	iDOL S.A. ....	34349
Ambras Holdings S.à r.l. ....	34346	IJ Partners Direct Investments Luxem- bourg S.à r.l. ....	34349
Axios Holdings S.à r.l. ....	34349	IJ Partners Direct Investments SICAV-SIF .....	34350
Beckmann & Jörgensen Holding S.A. ....	34350	IJ Partners Social Investments SICAV-SIF .....	34350
Beckmann & Jörgensen Holding S.A. ....	34360	Innobike S.A. ....	34336
Blocand Sàrl ....	34345	JLPA Luxco S.à r.l. ....	34336
British Vita (Lux III) S.à r.l. ....	34346	Kibera S.A. ....	34336
B.S.K. Equipment Luxembourg ....	34346	Lapito Sàrl ....	34335
CASA 4 FUNDS Luxembourg European Asset Management S.A. ....	34336	L.A.R. Immo S.à r.l. ....	34336
Catalyst Investment Group (Europe) S.A. .....	34345	Les Jardins d'Alysea S.C.I. ....	34335
Centre d'Expertise pour l'Aide au Dévelop- pement des Entreprises S.A. ....	34323	Midas Equityco S.à r.l. ....	34323
Cofre S.A. ....	34345	Mind S.à r.l. ....	34340
CPEX S.A. ....	34361	Monterey Holdings S.à r.l. ....	34325
CVI GVF Luxembourg Thirteen S.à r.l. ..	34345	Norit Alpha S.à r.l. ....	34335
CVI GVF (Lux) Master S.à r.l. ....	34345	Oligarum ....	34337
David Brown Systems (Holdings) S.à r.l. .....	34339	Open Zebra S.A. ....	34326
Debis Europe s.à r.l. ....	34368	Petrusse Capital S.à r.l. ....	34335
Delux DEM, S. à r.l. ....	34339	Pradera Management S.à r.l. ....	34332
Duxton Capital S.à r.l. ....	34359	Pradera Southern Management S.à r.l. ...	34329
Esperento S.à r.l. ....	34322	Sage ....	34332
Esperento S.à r.l. ....	34322	Sage S.A.-SPF ....	34332
Eurobounder S.A. ....	34337	S.C. Management (Luxembourg) S.A. ....	34368
European Value Partners Advisors ....	34339	SITE (Euro) No 1 S.à r.l. ....	34325
E.V.A.F Luxembourg II S.à r.l. ....	34361	SITE (Euro) No 2 S.à r.l. ....	34329
E.V.A.F Luxembourg I S.à r.l. ....	34360	Solvadis Holding S.à r.l. ....	34329
FERO S.A., Société de gestion de Patrimoi- ne Familial ("S.P.F.") ....	34350	St. Barth Financière S.A. ....	34332
Formentor SA ....	34351	Swan Walk S.à r.l. ....	34368
Fortis Real Estate Luxembourg ....	34322	TMRE Luxembourg 2006 S.à r.l. ....	34361
		Yakima S.A. ....	34361

**Fortis Real Estate Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 87.638.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg  
le jeudi 26 mars 2009, à 11 heures 30*

L'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- L'Assemblée prend note de la démission de Madame Evelyn BOLLE-DEPASSE et décide de ne pas élire de quatrième administrateur.

- L'Assemblée décide de reconduire le mandat du commissaire pour une période d'une année. Le siège social de la "Fiduciaire HRT" se situe au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Pour extrait conforme

SPRL Marc VAN BEGIN

Van Begin

Administrateur

Référence de publication: 2010032143/19.

(100029853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2010.

**Esperento S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 151.097.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 23 février 2010:

- Ancienne situation associée:

ECOREAL S.A.: 250 parts sociales

- Nouvelle situation associée:

	Parts so- ciales
LIT QUAD Ltd., c/o Amicorp B.V.I. Limited, Marcy Building, 2 <sup>ème</sup> étage, Purcell Estate, Tortola, Iles Vierges Britanniques, inscrite sous le «Business Company Number» n° 416381 .....	250
Total .....	250

Luxembourg, le 25 février 2010.

Pour ESPERENTO S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010032145/20.

(100029816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2010.

**Esperento S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 151.097.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 23 février 2010*

1. Monsieur David SANA a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
2. Monsieur Christian HEINEN a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.
3. Le nombre de gérants a été augmenté de deux (2) à quatre (4).
4. Monsieur Paulo Henrique de OLIVEIRA SANTOS, né à Sao Paulo, Etat de Sao Paulo (Brésil), le 4 novembre 1958, demeurant professionnellement à Rua Jeronimo da Veiga, 384, 12 andar, Sao Paulo S.P. (Brésil) 04536-001, a été nommé comme gérant A pour une durée indéterminée.
5. Monsieur Naldilei ZUMPANO, né à Rio Claro, Etat de Sao Paulo (Brésil), le 5 janvier 1964, demeurant professionnellement à Rua Jeronimo da Veiga, 384, 12 andar, Sao Paulo S.P. (Brésil) 04536-001, a été nommé comme gérant A pour une durée indéterminée.

6. Monsieur Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant B pour une durée indéterminée.

7. Monsieur Cédric CARNOYE, administrateur de sociétés, né à Charleroi (Belgique), le 14 septembre 1982, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 25 février 2010.

Pour *ESPERENTO S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010032144/27.

(100029819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2010.

**Midas Equityco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 148.361.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 janvier 2010.

Référence de publication: 2010032398/10.

(100029897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2010.

**C.E.A.D.E. S.A., Centre d'Expertise pour l'Aide au Développement des Entreprises S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 69.768.

L'an deux mille dix, le vingt-neuf janvier.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "CENTRE D'EXPERTISE POUR L'AIDE AU DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES S.A.", en abrégé "(C.E.A.D.E. S.A." (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 69768, constituée originellement sous la dénomination sociale de "FIRST CONSULTING S.A.", suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 15 avril 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 551 du 17 juillet 1999,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Gérard LECUIT en date du 20 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 483 du 27 juin 2001,

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange:

- en date du 8 juillet 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1266 du 9 décembre 2004, contenant notamment l'adoption de la dénomination sociale actuelle, et

- en date du 25 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 495 du 8 mars 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur François DORLAND, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social de Pétange à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, et modification afférente de la première phrase de l'article 2 des statuts;
2. Suppression dans l'article 5 de toutes références au capital autorisé, venu à échéance;
3. Modification dudit article 5 des statuts;
4. Diverses modifications statutaires;
5. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de Pétange à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall., et de modifier subséquemment la première phrase de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. (première phrase).** Le siège social est établi à Munsbach (Grand-Duché de Luxembourg)."

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de supprimer dans l'article 5 des statuts toutes références au capital autorisé, lequel est venu à échéance.

En conséquence, l'assemblée décide de modifier ledit article 5 et de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à cent seize mille euros (116.000,- EUR), représenté par deux cent trente-deux (232) actions de cinq cents euros (500,- EUR) chacune.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi racheter ses propres actions.

Toute cession d'actions est soumise à l'autorisation du conseil d'administration. La société se réserve un droit de préemption des actions à céder au prix de la valeur bilan.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts."

*Troisième résolution*

L'assemblée décide:

- de supprimer le dernier alinéa de l'article 10 des statuts;
- les mots "et pour la première fois en 2000" dans le premier alinéa de l'article 13; et
- la deuxième phrase de l'article 14 des statuts. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de huit cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DOSTERT - DORLAND - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 février 2010. Relation GRE/2010/461. Reçu soixante-quinze euros 75€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 17 février 2010.

Référence de publication: 2010032730/81.

(100030844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

**SITE (Euro) No 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 14.000,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 141.062.

—  
EXTRAIT

En date du 22 février 2010, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Rob Gregor, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat;
- La démission de M. Phil Garling, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat;
- Monsieur Richard Shields, avec adresse professionnelle au niveau 4, Berkeley Square House, Berkeley Square, London W1J6 BX, Royaume-Uni, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée;
- Madame Marjoleine van Oort, avec adresse professionnelle au 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, est élue nouveau gérant de la société avec effet Immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2010.

Pour extrait conforme

Ivo Hemelraad

Gérant

Référence de publication: 2010032263/20.

(100030175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2010.

---

**Monterey Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 93.846.

—  
Changement suivant le contrat de cession de parts du 22 février 2010:

- Ancienne situation associés:

1. Mrs JM Coombe-Tennant Grandchildren's settlement: . . . . .	11.287 parts sociales
2. Maj AHS Coombe-Tennant 1965 Settlement: . . . . .	6.573 parts sociales
3. Coombe-Tennant Estate Company: . . . . .	3.534 parts sociales
4. Port Tennant Company: . . . . .	1.200 parts sociales
5. Mark H. COOMBE-TENNANT: . . . . .	3.641 parts sociales
6. Charles Serocold COOMBE-TENNANT: . . . . .	3.124 parts sociales
7. Susannah M. MORGAN WILLIAMS: . . . . .	3.578 parts sociales
8. Rosalie J. HOFFMANN: . . . . .	3.424 parts sociales
9. John A. COOMBE-TENNANT Esq.: . . . . .	3.299 parts sociales

- Nouvelle situation associés:

1. Mrs JM Coombe-Tennant Grandchildren's settlement: . . . . .	11.287 parts sociales
2. Maj AHS Coombe-Tennant 1965 Settlement: . . . . .	4.929 parts sociales
3. Coombe-Tennant Estate Company: . . . . .	5.178 parts sociales
4. Port Tennant Company: . . . . .	1.200 parts sociales
5. Mark H. COOMBE-TENNANT: . . . . .	3.641 parts sociales
6. Charles Serocold COOMBE-TENNANT: . . . . .	3.124 parts sociales
7. Susannah M. MORGAN WILLIAMS: . . . . .	3.578 parts sociales
8. Rosalie J. HOFFMANN: . . . . .	3.424 parts sociales
9. John A. COOMBE-TENNANT Esq.: . . . . .	3.299 parts sociales

Luxembourg, le 25 février 2010.

Pour avis sincère et conforme

Pour Monterey Holdings S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010032147/33.

(100029763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2010.

---

**Open Zebra S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 151.542.

---

**STATUTS**

L'an deux mil dix, le trois février.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

A comparu:

- ORYX CONSULTING S.A., établie et ayant son siège à L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 104.687,

ici représentée par Luc VOET, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 29 janvier 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: "Open Zebra S.A."

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg. Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 4.** La société a pour objet la consultance de gestion et la consultance en informatique ainsi que l'hébergement de sites internet, développement de logiciels, vente d'installations informatiques et le commerce.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou qui sont de nature à en favoriser l'extension ou le développement.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- €), représenté par MILLE (1.000) actions de TRENTE ET UN EUROS (31,- €) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Il est expressément stipulé qu'une cession d'actions doit d'abord être approuvée par la moitié des actionnaires à une assemblée générale.

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés. Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs et dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle par la signature de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier pour finir le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième lundi du mois de mai à 16.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel dernier ne doit pas être nécessairement actionnaire.

**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

**Art. 14.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Souscription*

Le capital social a été souscrit comme suit:

- ORYX CONSULTING S.A., susdite, mille actions . . . . .	1.000
Total: Mille actions . . . . .	1.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire jusqu'à concurrence de la somme de huit mille euros (8.000,- €), ainsi qu'il en a été justifié au notaire. Les actions restent nominatives jusqu'à complète libération du capital.

#### *Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Évaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ NEUF CENT DIX EUROS (910,- €).

### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2011.

### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à deux (2) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

- 1.- Geoffrey CRAPS, consultant en gestion, demeurant à B-2930 Brasschaat, 352, Hoge Kaart,
- 2.- Bruno De Wolf, consultant en gestion, demeurant à B-1790 Affligem, Bellestraat 244.

#### *Deuxième résolution*

Sont nommés aux fonctions d'administrateur-délégué:

- 1.- Geoffrey CRAPS, consultant en gestion, demeurant à B-2930 Brasschaat, 352, Hoge Kaart,
- 2.- Bruno De Wolf, consultant en gestion, demeurant à B-1790 Affligem, Bellestraat 244.

#### *Troisième résolution*

Est nommée commissaire aux comptes:

- PREMIER TAX SA (B 147.687), avec siège social à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

#### *Quatrième résolution*

Le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

#### *Cinquième résolution*

L'adresse de la société est fixée à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

#### *Sixième résolution*

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

#### *Déclaration*

En application de la loi du 12 novembre 2004 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal les comparants déclarent être les bénéficiaires réels des fonds faisant l'objet des présentes et déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: VOET, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 11 février 2010. REM 2010/173. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signe): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 1<sup>er</sup> mars 2010.

Référence de publication: 2010032815/150.

(100030495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

---

**SITE (Euro) No 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 14.000,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.  
R.C.S. Luxembourg B 141.061.

—  
**EXTRAIT**

En date du 22 février 2010, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Rob Gregor, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat;
- La démission de M. Phil Garling, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat;
- Monsieur Richard Shields, avec adresse professionnelle au niveau 4, Berkeley Square House, Berkeley Square, London W1J6 BX, Royaume-Uni, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée;
- Madame Marjoleine van Oort, avec adresse professionnelle au 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, est élue nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2010.

Pour extrait conforme

Ivo Hemelraad

Gérant

Référence de publication: 2010032264/20.

(100030196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2010.

---

**Solvadis Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 5.067.800,00.**

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 44, Esplanade de la Moselle.  
R.C.S. Luxembourg B 111.081.

Par résolution signée en date du 18 février 2010, les associés ont décidé de nommer Andreas Augustin, avec adresse professionnelle au 44, Esplanade de la Moselle, L-6637 Wasserbillig, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2010.

Référence de publication: 2010032266/13.

(100029997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2010.

---

**Pradera Southern Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 119.316.

In the year two thousand and nine, on the twenty-ninth day of December,

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), to whom remains the present deed,

There appeared:

Pradera-AM Plc, a company existing under the laws of England, with registered office at Devonshire House, 146 Bishopsgate, London EC2M 4JX, England, registered at Companies House under n° 3786152;

hereby represented by Mr Emmanuel Avice, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney signed in Luxembourg on 23 December 2009.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of the registration.

The appearing party in its capacity as sole shareholder of Pradera Southern Management S.à r.l. (the "Company"), société à responsabilité limitée with its registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated in Luxembourg by a deed of Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), on 12 September 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1873 on 5 October 2006, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under n° B-119.316.

The appearing party, represented as above mentioned, recognised that he has been fully informed of the resolution to be taken on the basis of the following agenda:

#### *Agenda*

1. To insert a new article about interim dividends after the article 25 on allocation of profits as follows:

"The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- 1 Interim accounts are established by the manager or the board of managers;
- 2 These accounts show a profit including profits realised during the current year and profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- 3 The decision of the manager or the board of managers to pay interim dividends is confirmed by the sole shareholder or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the shareholders;
- 4 The payment is made once the manager or the board of managers is assured that the rights of the creditors of the Company are not threatened."

2. To renumber the articles

#### *First resolution*

The sole shareholder RESOLVES to insert a new article about interim dividends after the current article 25 on allocation of profits as follows:

" **Art. 26. Interim Dividends.** The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- 1 Interim accounts are established by the manager or the board of managers;
- 2 These accounts show a profit including profits realised during the current year and profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- 3 The decision of the manager or the board of managers to pay interim dividends is confirmed by the sole shareholder or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the shareholders;
- 4 The payment is made once the manager or the board of managers is assured that the rights of the creditors of the Company are not threatened."

#### *Second resolution*

The sole shareholder RESOLVES accordingly to renumber the subsequent articles of the Articles of Incorporation.

#### *Expenses*

There being no further item on the agenda, the meeting was then adjourned and these minutes signed by the single partner and the notary.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-neuvième jour de décembre,

Par devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Gérard Lecuit, notaire résidant à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Pradera-AM Plc, une société créée sous droit anglais, ayant son siège social à Devonshire House, 146 Bishopsgate, London EC2M 4JX, Angleterre, étant inscrite au registre du commerce et des sociétés ("Companies House") sous le numéro 3786152;

représentée par Monsieur Emmanuel Avice, avocat demeurant professionnellement à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée à Luxembourg le 23 décembre 2009.

Ladite procuration sera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Le comparant, agissant en sa qualité d'associé unique de Pradera Southern Management S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) (la "Société" ), constituée par acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), le 12 septembre 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1873 le 5 octobre 2006 et enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro B-119.316.

Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être parfaitement informé des décisions à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du Jour*

1. Insérer un nouvel article concernant les acomptes sur dividendes après l'article 25 sur la Répartition des Bénéfices comme suit:

"Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- 1 Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance;
- 2 Ces comptes intérimaires font apparaître un bénéfice incluant le bénéfice de l'année en cours et les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire;
- 3 La décision du conseil de gérance ou du gérant de payer la distribution d'acomptes sur dividendes doit être confirmée par l'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés;
- 4 Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance du gérant ou du conseil de gérance que les droits des créanciers ne sont pas menacés."

2. Renuméroter les articles

#### *Première résolution*

L'associé unique DÉCIDE d'insérer un nouvel article concernant les acomptes sur dividendes après l'actuel article 25 des statuts sur la Répartition des Bénéfices qui aura la teneur suivante:

" **Art. 26. Acomptes sur Dividendes.** Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- 1 Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance;
- 2 Ces comptes intérimaires font apparaître un bénéfice incluant le bénéfice de l'année en cours et les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire;
- 3 La décision du conseil de gérance ou du gérant de payer la distribution d'acomptes sur dividendes doit être confirmée par l'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés;
- 4 Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance du gérant ou du conseil de gérance que les droits des créanciers ne sont pas menacés."

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique DÉCIDE en conséquence de renuméroter les articles suivants des Statuts de la Société.

#### *Frais*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée était levée et le présent procès verbal signé par les membres du bureau et le notaire.

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature que ce soit, payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à approximativement mille euros (EUR 1.000.-).

Dont acte, le présent acte a été établi à Luxembourg, à la date donnée en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant précité, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. AVICE, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 décembre 2009. Relation: LAC/2009/57815. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2010.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010033395/129.

(100031537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

---

**St. Barth Financière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 54.837.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 29 janvier 2010*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg,

- Monsieur Pierre LENTZ, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg,

- Monsieur Luc HANSEN, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg.

Les mandats de Messieurs Thierry FLEMING et John SEIL n'ont pas été renouvelés.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg

Luxembourg, le 22 février 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010032268/20.

(100030391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2010.

---

**Sage S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,**

**(anc. Sage).**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 43.292.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 1<sup>er</sup> mars 2010.

Référence de publication: 2010032391/11.

(100030474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2010.

---

**Pradera Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 77.910.

In the year two thousand and nine, on the twenty-ninth day of December,

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), to whom remains the present deed,

There appeared:

Pradera-AM Plc, a company existing under the laws of England, with registered office at Devonshire House, 146 Bishopsgate, London EC2M 4JX, England, registered at Companies House under n° 3786152;

hereby represented by Mr Emmanuel Avice, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney signed in Luxembourg on 23 December 2009.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of the registration.

The appearing party in its capacity as sole shareholder of Pradera Management S.à r.l. (the "Company"), société à responsabilité limitée with its registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated in Luxembourg by a deed of Edmond Schroeder, notary residing then in Mersch, on 26 September 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 794 on 30 October 2000, last time amended

by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg on 6 July 2007, published in the Mémorial C n° 2017 of 18 September 2007, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under n° B-77.910.

The appearing party, represented as above mentioned, recognised that he has been fully informed of the resolution to be taken on the basis of the following agenda:

#### *Agenda*

1. To insert a new article about interim dividends after the article 25 on allocation of profits as follows:

"The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1 Interim accounts are established by the manager or the board of managers;

2 These accounts show a profit including profits realised during the current year and profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;

3 The decision of the manager or the board of managers to pay interim dividends is confirmed by the sole shareholder or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the shareholders;

4 The payment is made once the manager or the board of managers is assured that the rights of the creditors of the Company are not threatened."

2. To renumber the articles

#### *First resolution*

The sole shareholder RESOLVES to insert a new article about interim dividends after the current article 25 on allocation of profits as follows:

" **Art. 26. Interim Dividends.** The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1 Interim accounts are established by the manager or the board of managers;

2 These accounts show a profit including profits realised during the current year and profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;

3 The decision of the manager or the board of managers to pay interim dividends is confirmed by the sole shareholder or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the shareholders;

4 The payment is made once the manager or the board of managers is assured that the rights of the creditors of the Company are not threatened."

#### *Second resolution*

The sole shareholder RESOLVES accordingly to renumber the subsequent articles of the Articles of Incorporation.

#### *Expenses*

There being no further item on the agenda, the meeting was then adjourned and these minutes signed by the single partner and the notary.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-neuvième jour de décembre,

Par devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Gérard Lecuit, notaire résidant à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Pradera-AM Plc, une société créée sous droit anglais, ayant son siège social à Devonshire House, 146 Bishopsgate, London EC2M 4JX, Angleterre, étant inscrite au registre du commerce et des sociétés ("Companies House") sous le numéro 3786152;

représentée par Monsieur Emmanuel Avice, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée à Luxembourg le 23 décembre 2009.

Ladite procuration sera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Le comparant, agissant en sa qualité d'associé unique de Pradera Management S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) (la "Société"), constituée par acte de Maître Edmond Schroeder, notaire résidant alors à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), le 26 septembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 794 le 30 octobre 2000, modifié la dernière fois suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire résidant à Luxembourg, du 6 juillet 2007, publié au Mémorial C, le 18 septembre 2007, N°2017et enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro B-77.910.

Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être parfaitement informé des décisions à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du Jour*

1. Insérer un nouvel article concernant les acomptes sur dividendes après l'article 25 sur la Répartition des Bénéfices comme suit:

"Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- 1 Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance;
- 2 Ces comptes intérimaires font apparaître un bénéfice incluant le bénéfice de l'année en cours et les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire;
- 3 La décision du conseil de gérance ou du gérant de payer la distribution d'acomptes sur dividendes doit être confirmée par l'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés;
- 4 Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance du gérant ou du conseil de gérance que les droits des créanciers ne sont pas menacés."

2. Renuméroter les articles

#### *Première résolution*

L'associé unique DÉCIDE d'insérer un nouvel article concernant les acomptes sur dividendes après l'actuel article 25 des statuts sur la Répartition des Bénéfices qui aura la teneur suivante:

" **Art. 26. Acomptes sur Dividendes.** Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- 1 Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance;
- 2 Ces comptes intérimaires font apparaître un bénéfice incluant le bénéfice de l'année en cours et les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire;
- 3 La décision du conseil de gérance ou du gérant de payer la distribution d'acomptes sur dividendes doit être confirmée par l'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés;
- 4 Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance du gérant ou du conseil de gérance que les droits des créanciers ne sont pas menacés."

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique DÉCIDE en conséquence de renuméroter les articles suivants des Statuts de la Société.

#### *Frais*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée et le présent procès verbal signé par le comparant et le notaire.

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature que ce soit, payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à approximativement mille euros (EUR 1.000).

Dont acte, le présent acte a été établi à Luxembourg, à la date donnée en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant précité, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. AVICE, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 décembre 2009. Relation: LAC/2009/57813. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2010.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010033397/131.

(100031542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

---

**Petrusse Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 143.140.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2010.

Référence de publication: 2010032394/11.

(100030336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2010.

---

**Norit Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 26.426.386,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.925.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2010.

Référence de publication: 2010032396/11.

(100030149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2010.

---

**Lapito Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4393 Pontpierre, 18, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 150.471.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 1<sup>er</sup> mars 2010.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2010032399/11.

(100030301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2010.

---

**Les Jardins d'Alysea S.C.I., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg E 4.018.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 février 2010

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2010032400/14.

(100030079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2010.

---

**CASA 4 FUNDS Luxembourg European Asset Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 110.332.

---

**EXTRAIT**

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 février 2010 a pris les décisions suivantes:

- Prise d'acte de la démission de Monsieur Michele Zorzi, délégué à la gestion journalière avec adresse professionnelle Banca Arner, Piazza Manzoni 8, CH-6901 Lugano (Suisse), avec effet au 31 janvier 2010.

*Pour le Conseil d'Administration*

p.p. Signature

Référence de publication: 2010032146/13.

(100029775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2010.

---

**Innobike S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4384 Ehlerange, ZARE Ouest.  
R.C.S. Luxembourg B 122.824.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 février 2010

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Jean SECKLER

*Notaire*

Référence de publication: 2010032403/14.

(100029894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2010.

---

**Kibera S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R.C.S. Luxembourg B 41.601.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2010.

Référence de publication: 2010032401/10.

(100030463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2010.

---

**JLPA Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 27.500,00.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 143.958.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2010.

Référence de publication: 2010032402/11.

(100029662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2010.

---

**L.A.R. Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7440 Lintgen, 9, rue de Diekirch.  
R.C.S. Luxembourg B 146.138.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 février 2010  
Pour copie conforme  
Pour la société  
Maître Jean SECKLER  
Notaire

Référence de publication: 2010032404/14.

(100029736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2010.

---

**Oligarum, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 123.927.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 25 février 2010.  
Tom METZLER  
Notaire

Référence de publication: 2010032422/12.

(100029810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2010.

---

**Holiday International Country Club S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 142.499.

---

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 26 février 2010.

Référence de publication: 2010032405/10.

(100030010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2010.

---

**Eurobounder S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.  
R.C.S. Luxembourg B 104.146.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Rambrouch, le 18 février 2010.

Référence de publication: 2010032406/10.

(100030412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2010.

---

**Global Motors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9752 Hamiville, Maison 30.  
R.C.S. Luxembourg B 151.580.

---

STATUTS

L'an deux mille dix, le dix février.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

Ont comparu:

1) Monsieur Leonardo LAERA, mécanicien, (matr. 1962 03 25 212) né à Noci/Bari en Italie le 25 mars 1962, demeurant à L-7636 Ernzen, 23, montée d'Ernzen;

2) Madame Madia SAVARO, vendeuse, (matr. 1973 06 29 322) née à Pétange le 29 juin 1973, demeurant à L-9752 Hamiville, Maison 30;

Les comparants ont arrêté comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils ont décidé de constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de "GLOBAL MOTORS S.à r.l.".

**Art. 2.** Le siège social de la société est établi dans la commune de Wincrange; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

**Art. 3.** La société a pour objet l'achat et la vente de véhicules, ainsi que l'achat et la vente de pièces de rechanges et d'accessoires automobiles et la location de voitures.

D'une façon générale, elle pourra effectuer toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

**Art. 4.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,00 €), représenté par 100 parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de EUROS 125.- chacune.

**Art. 7.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions.

**Art. 8.** Aucun des associés ne pourra céder ses droits à un tiers sans le consentement de ses co-associés représentant au moins les quatre-vingt pour cent (80%). Entre associés, les parts sociales sont librement cessibles.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six (6) mois à donner par lettre recommandée à son ou ses co-associés.

Le ou les associés restants auront un droit de préférence pour le rachat des parts de l'associé sortant. Ils doivent l'exercer endéans les six mois à partir du jour de la dénonciation sous peine de forclusion.

**Art. 9.** Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales jusqu'à ce que ce fonds ait atteint 10% du capital social;

- le solde reste à la libre disposition du ou des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

**Art. 10.** Le décès ou la faillite de l'un ou de plusieurs des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légataires et ayants-cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

**Art. 11.** Pour tous les points non expressément prévus aux présentes, le comparant se réfère aux dispositions légales en vigueur.

#### *Dispositions transitoire*

Le premier exercice commence au jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2010.

#### *Souscription et Libération*

Les parts sociales ont été souscrites par les associés comme suit:

1. Monsieur Leonardo LAERA, prénommé, .....	50
2. Madame Madia SAVARO, prénommée, .....	50
Total: cent parts sociales .....	100

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Frais.*

Les frais mis à charge de la société à raison de sa constitution sont évalués à la somme de huit cents euros (800,00 €).

#### *Assemblée générale extraordinaire.*

Et de suite, les comparant susnommés, représentant l'intégralité du capital social de la société, se sont constitué en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la société est fixée à L-9752 Hamiville, Maison 30.

2. Sont nommés gérant de la société pour une durée indéterminée: Gérant technique: Monsieur Leonardo LAERA, prénommé, et Gérante administrative: Madame Madia SAVARO, prénommée.

3. La société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L.LAERA, M.SAVARO, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 10 février 2010. DIE/2010/1335. Reçu soixante-quinze euros EUR 75.-

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR COPIE CONFORME AUX FINS DE PUBLICATION AU MEMORIAL C.

Ettelbruck, le 3 mars 2010.

*Le notaire*

Référence de publication: 2010033437/77.

(100031737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

---

**European Value Partners Advisors, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 131.944.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 1<sup>er</sup> mars 2010

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2010032407/11.

(100030299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2010.

---

**Delux DEM, S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle Le 2000, route de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 115.210.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 février 2010

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Jean SECKLER

*Notaire*

Référence de publication: 2010032408/14.

(100029665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2010.

---

**David Brown Systems (Holdings) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 140.252.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 février 2010.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Jean SECKLER

*Notaire*

Référence de publication: 2010032409/14.

(100029981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2010.

---

**Mind S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 151.567.

---

**STATUTES**

In the year two thousand and ten, on the twenty-second of February.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

**THERE APPEARED:**

Jaime CASTANEDO CASTAÑOS, residing at 25 Calle Fernan Gonzalez, E-28009 MADRID, SPAIN, born in Mexico DF on the 22<sup>nd</sup> of November 1971,

here represented by Mónica RODRIGUEZ, private employee, residing professionally at 67 rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company .

**Art. 2.** The object of the Company is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The Company may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto. In this respect the Company may carry out any commercial activities, such as, but not limited to the exploitation, development, sale and related assistance regarding the patents and other rights related to the patents it has acquired, including the exploitation, development, sale and related assistance regarding the products protected by the said patents.

The Company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies which are part of the same group (ie parent companies or affiliates).

In general, the Company may take any measure and carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name "MIND S.à r.l."

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at EUR 12.500,- (twelve thousand five hundred Euros) represented by 125 (hundred twenty-five) shares of EUR 100,- (hundred Euros) each, all fully paid-up and subscribed.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

**Art. 7.** Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

ARTICLE 9.-Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of an A and B Manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's year starts on the first of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31<sup>st</sup> of December 2010.

**Art. 16.** Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Subscription - Payment*

The appearing party, represented as stated hereabove, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of EUR 12.500,- (twelve thousand five hundred Euros) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

### *Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand eight hundred Euros.

### *Resolutions of the sole shareholder*

1) The Company will be administered by the following managers:

- Jaime CASTANEDO CASTAÑOS, residing at 25 Calle Fernan Gonzalez, E-28009 MADRID, SPAIN, A Manager,
- Emmanuel MOUGEOLLE, residing professionally at 67 rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, B Manager,
- Christophe DAVEZAC, residing professionally at 67 rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, B Manager,

2) The address of the corporation is fixed in 67 rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-deux février.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

#### **A COMPARU:**

Jaime CASTANEDO CASTAÑOS, résidant au 25 Calle Fernan Gonzalez, E-28009 MADRID, SPAIN, née à Mexico DF le 22 novembre 1971,

ici représenté par Mónica RODRIGUEZ, employée privée, résidant professionnellement au 67 rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination: "MIND S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi au Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros), représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

**Art. 7.** Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2010.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription - Libération*

La partie comparante, représentée comme dit-est, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille huit cents Euros.

#### *Décision de l'associé unique*

1) La Société est administrée par les gérants suivants:

- Jaime CASTANEDO CASTAÑOS, résidant au 25 Calle Fernan Gonzalez, E-28009 MADRID, SPAIN, gérant A,
- Emmanuel MOUGEOLLE, résidant professionnellement au 67 rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, gérant B,
- Christophe DAVEZAC, résidant professionnellement au 67 rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, gérant B,

2) L'adresse de la Société est fixée au 67 rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. RODRIGUEZ, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 24 février 2010. Relation LAC/2010/8170. Reçu soixante-quinze euros (75,00 euros)

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> MARS 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010033408/256.

(100031463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

---

#### **Fumolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5328 Contern, Bruechermillen.

R.C.S. Luxembourg B 115.091.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 25 février 2010.

Tom METZLER

Notaire

Référence de publication: 2010032423/12.

(100029840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2010.

---

**CVI GVF Luxembourg Thirteen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 130.758.

---

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2010.

Référence de publication: 2010032410/10.

(100029627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2010.

---

**CVI GVF (Lux) Master S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 119.271.

---

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2010.

Référence de publication: 2010032411/10.

(100029658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2010.

---

**Cofre S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 42.544.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 1<sup>er</sup> mars 2010.

Référence de publication: 2010032413/10.

(100030472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2010.

---

**Catalyst Investment Group (Europe) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 95, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 145.895.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2010.

Référence de publication: 2010032414/10.

(100030027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2010.

---

**Blocand Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5752 Frisange, 4B, Um Hau.

R.C.S. Luxembourg B 151.515.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 26 février 2010.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2010032415/11.

(100029693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2010.

---

**British Vita (Lux III) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 1.470.568,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 107.582.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2010.

Référence de publication: 2010032416/11.

(100030324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2010.

---

**B.S.K. Equipment Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 121.699.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 25 février 2010.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2010032417/11.

(100030091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2010.

---

**Alysea S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 136.698.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 février 2010.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2010032418/14.

(100030124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2010.

---

**Ambras Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragançe.

R.C.S. Luxembourg B 150.438.

In the year two thousand and ten, on the eleventh of February.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1) ANGLO SOUTH AMERICA LIMITED, registered with the Registry of the British Virgin Islands under number 303688, a company with registered office at Craigmuir Chambers, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

here represented by Mrs Chantai SALES, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given on January 29, 2010.

2) ANGLO AMERICAN PLC, registered with the Companies House of England and Wales under number 3564138, a company with registered office at 20 Carlton House Terrace, London SW1Y 5AN, United Kingdom,

here represented by Mrs Chantai SALES, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given on January 29, 2010.

Said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of the limited liability company (société à responsabilité limitée) denominated "AMBRAS HOLDINGS S.à r.l." (the Company), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 150 438, which transferred its registered office from Bermudas to Luxembourg, pursuant to a deed of the undersigned notary dated 18 December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 246 of February 4, 2010.

The Shareholders declare that the entire corporate share capital is represented at the present extraordinary general meeting which is thus duly constituted and may validly deliberate and decide on all the items of the agenda. The Shareholders waive the convening notice as they declare having been previously informed about the agenda of the meeting.

#### *Agenda*

1. Registration of the share capital increase of 5,000.- USD and creation of 100 new shares of a par value of 50.- USD together with a share premium of 22,141,599.69 USD by way of payment of 22,146,599.69 USD made by the Class A shareholder on 29 January 2010; and;

2. Amendment of article 6 of the articles of association. This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions:

#### *First resolution*

By a resolution taken by the board of directors of the Company it was decided to increase the share capital of the Company by an amount of 5,000.- USD by the registration of payments done as follows:

1. 5,000 USD on 29 January 2010.

and to accept the payment of a share premium of 22,141,599.69 USD.

The Shareholders, prenamed and represented as stated here above, declare that the board of directors has accepted the subscription and payment by the Class A shareholder of the 100 new shares of a par value of USD 50.-, together with the payment of a share premium for a total amount of 22,146,599.69 USD.

Evidence of the payment has been given to the Shareholders

A copy of a bank statement evidencing the payment of the subscription amount is shown to the undersigned notary and such copy, after signature *in varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital is thus fixed at fifty-five thousand fifty United States Dollars (55,050.- USD) as of today.

#### *Second resolution*

As a consequence of the above resolutions, the Shareholders decide to amend Article 6.1. of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read as follows in its English version:

" **Art. 6.1.** The Company's issued capital is set at fifty-five thousand fifty US dollars (USD 55,050.-) represented by one thousand one hundred (1,100) Repurchaseable Class A Ordinary Shares of a par value of fifty US dollars (USD 50.-) each and one Repurchaseable Class B Ordinary Share of a par value of fifty US dollar (USD 50.-), all fully subscribed and entirely paid up."

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le onze février.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg.

Ont comparu:

1) ANGLO SOUTH AMERICA LIMITED, inscrite au Registre des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 303688, une société avec siège social à Craigmuir Chambers, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

ici représentée par Mme Chantai SALES, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 29 janvier 2010,

2) ANGLO AMERICAN PLC, inscrite au Companies House of England and Wales sous le numéro 3564138, une société avec siège social à 20, Cariton House Terrace, Londres SW1Y 5AN, Royaume-Uni,

ici représentée par Mme Chantal SALES, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 29 janvier 2010.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La partie comparante a demandé au notaire soussignée de prendre acte de ce qu'elle représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée "AMBRAS HOLDINGS S.à r.l." (la Société), enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.438, qui a transféré son siège social des Bermudes vers le Luxembourg, suivant un acte du notaire instrumentaire, en date du 18 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le N°246 du 4 février 2010.

Les Associés déclarent que la totalité du capital social de la Société est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, qui est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider de tous les points à l'ordre du jour. Les Associés renoncent aux formalités de convocation et déclarent avoir préalablement pris connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée.

#### *Ordre du jour*

1. Décision de confirmer l'augmentation du capital social à hauteur de USD 5.000,- et création de 100 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de USD 50,- chacune, ensemble avec le paiement d'une prime d'émission de 22.141.599,69 USD par voie de paiement de 22.146.599,69 USD fait par l'Associé de classe A le 29 janvier 2010; et;

2. Modification subséquente de l'article 6 des statuts.

Ceci ayant été déclaré, les Associés, représentés comme indiqué précédemment, ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Par une résolution prise par le conseil de gérance de la Société, il fut décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 5.000.-USD par la constatation de divers versements effectués comme suit:

1. 5.000 USD le 29 janvier 2010;

et d'accepter les versements d'une prime d'émission pour un montant de 22.141.599,69 USD.

Les Associés, prénommés, et représentés comme dit ci-avant, déclarent que le conseil de gérance a accepté la souscription et le paiement fait par l'Associé de Classe A pour l'émission et la libération de 100 parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de USD 50.-, ensemble avec une prime d'émission pour un montant total de 22.146.599,69 USD.

Une copie d'un extrait de compte démontrant les versements des valeurs de souscription et de la prime d'émission est montrée au notaire instrumentant et une copie, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société est donc fixé à un montant de cinquante-cinq mille cinquante Dollars des Etats-Unis (55.050,- USD) à la date de ce jour.

#### *Deuxième résolution*

Suite à la résolution précédente, l'Associé décide de modifier l'article 6.1. des statuts de la Société qui va avoir la teneur suivante dans la version française:

" **Art. 6.1.** La Société a un capital émis de cinquante-cinq mille cinquante Dollars des Etats-Unis (USD 55.050,-) représenté par mille cent (1.100) Parts Sociales Ordinaires Rachetables de Classe A d'une valeur nominale de cinquante Dollars des Etats-Unis (USD 50,-) chacune, et une (1) Part Sociale Ordinaire rachetable de Classe B d'une valeur nominale de cinquante Dollars des Etats-Unis (USD 50,-) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Le notaire soussignée, qui parle et comprend l'anglais, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Sales et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 février 2010. Relation: LAC/2010/7775. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2010.

Référence de publication: 2010032748/124.

(100030516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

**Axios Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 16.600,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 136.894.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2010.

Référence de publication: 2010032419/11.

(100030352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2010.

---

**iDOL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 150.339.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2010.

Référence de publication: 2010032420/10.

(100030071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2010.

---

**IJ Partners Direct Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 149.816.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2010.

Gérard LECUIT

*Notaire*

Référence de publication: 2010032424/12.

(100029912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2010.

---

**HC Romeo S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 140.287.

*Extrait des Résolutions de l'Associé Unique*

En date du 28 janvier 2010, l'Associé unique de HC Romeo S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Mr Vincent Bouffioux, ayant son adresse professionnelle au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg de sa fonction de Gérant et ce avec effet au 29 janvier 2010;

- de nommer Mr David Saigne, né le 10 avril 1977 à Paris, ayant son adresse professionnelle au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en qualité de Gérant de la société avec effet au 29 janvier 2010 et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 25 février 2010.

Peter Diehl

*Gérant*

Référence de publication: 2010032157/17.

(100029738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2010.

---

**IJ Partners Direct Investments SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 149.817.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2010.

Gérard LECUIT

*Notaire*

Référence de publication: 2010032426/13.

(100029924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2010.

---

**IJ Partners Social Investments SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 149.821.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2010.

Gérard LECUIT

*Notaire*

Référence de publication: 2010032427/13.

(100029939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2010.

---

**FERO S.A., Société de gestion de Patrimoine Familial ("S.P.F."), Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 151.338.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 57341 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

*Notaire*

Référence de publication: 2010032428/13.

(100029971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2010.

---

**Beckmann & Jørgensen Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 43.101.

Le bilan et l'affectation du résultat au 31/12/06 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2010.

*Beckmann & Jørgensen Holding S.A.*

*Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.*

*Agent domiciliataire*

*Signatures*

Référence de publication: 2010032633/15.

(100029704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2010.

---

**Formentor SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 151.571.

---

**STATUTES**

In the year two thousand and ten, on the twenty-fifth day of February.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

**APPEARED:**

Abacanto SA, a "société anonyme" established under the laws of Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, having its registered office at 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg,

represented by its sole director Mr. François GEORGES, chartered accountant, with professional address at L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Such appearing party, represented as said before, has required the officiating notary to enact the deed of association of a public limited company ("société anonyme") to establish as follows:

**I. Name, Duration, Object, Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a public limited company ("société anonyme"), under the name of "Formentor SA" (hereafter the "Company").

**Art. 2.** The duration of the Company is unlimited.

**Art. 3.** The purpose of the Company is, for its own purpose, the acquisition, sale, administration, renting of any real estate property, both in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may also make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may borrow in any form whatever.

The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in Luxembourg City, (Grand-Duchy of Luxembourg).

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

**II. Social capital, Shares**

**Art. 5.** The share capital is set at thirty one thousand Euros (31,000.-EUR), represented by three hundred and ten (310) shares of a par value of one hundred Euros (100.- EUR) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. The Company may, to the extent and under terms permitted by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), redeem its own shares.

**Art. 6.** The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with §§ 1 and 2 of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

### **III. General meetings of shareholders**

#### **Decision of the sole shareholder**

**Art. 7.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

**Art. 8.** The annual general meeting of shareholders shall be held on the second Friday of May at 10.00 at the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the notice of meeting.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

### **IV. Board of directors**

**Art. 9.** The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

**Art. 10.** The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 11.** The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

**Art. 12.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

**Art. 13.** The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

## V. Supervision of the company

**Art. 14.** The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not.

The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

## VI. Accounting year, Balance

**Art. 15.** The accounting year of the Company shall begin on 1<sup>st</sup> of January of each year and shall terminate on 31<sup>st</sup> of December of the same year.

**Art. 16.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the

subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

#### **VII. Liquidation**

**Art. 17.** In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

#### **VIII. Amendment of the articles of incorporation**

**Art. 18.** These articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

#### **IX. Final clause - Applicable law**

**Art. 19.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

##### *Transitory dispositions*

- 1.- The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31<sup>st</sup> of December 2010.
- 2.- The first General Meeting will be held in the year 2011.

##### *Subscription and Payment*

The articles of association having thus been established, the three hundred and ten (310) shares have been subscribed by the sole shareholder Abacanto SA, prenamed and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash so that the amount of thirty one thousand Euros (31,000.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

##### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

##### *Extraordinary general meeting Decisions taken by the sole shareholder*

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

- 1) The number of directors is fixed at one (1) and that of the statutory auditors at one (1).
- 2) As allowed by law and the bylaws, Mr. François Georges, Chartered accountant, born in Luxembourg, on 20 March 1967, residing professionally at 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, is appointed as sole director and will exercise the powers devolving on the Board of Directors of the Company.
- 3) The company "audit.lu", a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office in L-6113 Junglinster, 42, rue des Cerises, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B113620, is appointed as statutory auditor of the Company.
- 4) The mandates of the sole director and the statutory auditor will expire at the general annual meeting in the year 2015.
- 5) The registered office of the Company will be established in L-1330 Luxembourg 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

##### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand Euros (EUR 1,000,-).

##### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us the notary the present deed.

### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-cinq février.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### A COMPARU:

Abacanto SA, une société anonyme de droit luxembourgeois, non encore immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ayant son siège social à L-1330 Luxembourg 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte,  
représenté par son administrateur unique, à savoir Monsieur François GEORGES, expert-comptable, avec adresse professionnelle à L-1330 Luxembourg 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

### I. Nom, Durée, Objet, Siège social

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de "Formentor SA" (ci-après la "Société").

**Art. 2.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 3.** L'objet de la Société est, pour son propre compte, l'achat, la vente, la gestion et la location de tous immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société pourra également effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

### II. Capital social - Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,-EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le deuxième vendredi du mois de mai à 10.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

### IV. Conseil d'administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

## V. Surveillance de la société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

## VI. Exercice social - Bilan

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

## VII. Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

## VIII. Modification des statuts

**Art. 18.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

## IX. Dispositions finales - Loi applicable

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

### *Dispositions transitoires*

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2011.

### *Souscription et Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trois cent dix (310) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique Abacanto SA, pré-désignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par le souscripteur prèdit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

### *Assemblée générale des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique*

La comparante prédésignée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2) Comme autorisé par la Loi et les statuts, Monsieur François Georges, expert-comptable, né à Luxembourg le 20 mars 1967, demeurant professionnellement au 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, est appelé à la fonction d'administrateur unique et exercera les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la Société.
- 3) La société "audit.lu", ayant son siège social à L-6113 Junglinster, 42, rue des Cerises, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B 113.620, est nommée commissaire aux comptes de la Société.
- 4) Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2015.
- 5) Le siège social de la Société sera établi à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. Georges, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 février 2010. LAC/2010/8691. Reçu soixante quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- Pour copie conforme -

Luxembourg, le 2 mars 2010.

Référence de publication: 2010033436/433.

(100031330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

**Agricultural Investment & Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 88.929.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AGRICULTURAL INVESTMENT & DEVELOPMENT S.A.

Référence de publication: 2010032490/10.

(100030100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2010.

**Duxton Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5884 Howald, 294, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 122.764.

BERICHTIGUNG

Im Jahre zweitausendzehn, den zehnten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul BETTINGEN, mit Amtswohnsitze zu Niederanven,

Sind erschienen:

1° Die Aktiengesellschaft BROWN & PARTNERS INVESTMENT S.A. mit Sitz in L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 118.067, hier vertreten durch den allein zeichnungsberechtigten Delegierten des Verwaltungsrates, Herrn Alexander BELL, Kaufmann, wohnhaft in L-8357 Goeblange, 12, Domaine du Beauregard,

2° Herr Yorck RICHTER, geboren in Köln (Deutschland), am 29. Februar 1972, wohnhaft in L-5884 Howald, 294, route de Thionville,

3° Herr Holger WOLF, geboren in Köln (Deutschland), am 26. Oktober 1966, wohnhaft in D-50935 Köln, Werthmansstrasse 42 (Deutschland).

Welche den unterzeichnenden Notar ersuchen, Folgendes zu beurkunden:

Am 18. Dezember 2009 (Repertorium Nummer 34.001) wurde durch den unterzeichnenden Notar das Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung der Gesellschaft Duxton Capital S.à r.l. (vormals NR Electronic S.à r.l.), mit Sitz in L-5884 Howald, 294, route de Thionville (vormals L-8390 Nospelt, 3, rue Leck), eingetragen im Handelsregister zu Luxemburg unter Sektion B und der Nummer 122.764, aufgestellt.

Besagte Urkunde wurde einregistriert in Luxemburg A.C. am 21. Dezember 2009, Referenz LAC/2009/55616.

Die Unterzeichnenden haben festgestellt, dass im fünften Beschluss ein materieller Fehler unterlaufen ist in Bezug auf die Eigenschaft des Herrn Alexander BELL, der nicht sein Mandat als Geschäftsführer des kaufmännischen und technischen Bereiches sondern als Geschäftsführer des kaufmännischen und administrativen Bereiches niederlegt.

Somit ersuchen die Unterzeichnenden, in ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafter der Duxton Capital S.à r.l., die Berichtigung des fünften Beschlusses vorzunehmen wie folgt:

*Falsche Version:  
Fünfter Beschluss*

Die Gesellschafter nehmen die Niederlegung des Mandates von Herrn Alexander BELL als Geschäftsführer des kaufmännischen und technischen Bereiches sowie des Herrn Norbert ROBOTKA als Geschäftsführer des technischen Bereiches an und erteilen ihnen Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate bis zum heutigen Tage.

*Berichtigte Version:  
Fünfter Beschluss*

Die Gesellschafter nehmen die Niederlegung des Mandates von Herrn Alexander BELL als Geschäftsführer des kaufmännischen und administrativen Bereiches sowie des Herrn Norbert ROBOTKA als Geschäftsführer des technischen Bereiches an und erteilen ihnen Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate bis zum heutigen Tage.

Die übrigen Angaben der Urkunde bleiben unverändert.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an die Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Yorck Richter, Holger Wolf, Alexander Bell, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 11 février 2010. LAC/2010/6646. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 23. Februar 2010.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2010032757/48.

(100030647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

---

**Alpinist S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 20, rue de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 53.863.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010032491/10.

(100030443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2010.

---

**Agharti S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 87.136.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010032492/10.

(100029932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2010.

---

**A.G.P. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 142.100.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010032493/9.

(100029687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2010.

---

**E.V.A.F Luxembourg I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 118.955.

Dépôt rectificatif du bilan au 31 décembre 2006, ayant été déposé le 22/05/2009 sous le numéro L090074443.05.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010032494/10.

(100029829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2010.

---

**Beckmann & Jørgensen Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 43.101.

Le bilan et l'affectation du résultat au 31/12/08 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2010.  
 Beckmann & Jorgensen Holding S.A.  
 Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.  
 Agent domiciliataire  
 Signatures

Référence de publication: 2010032635/15.

(100029703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2010.

---

**E.V.A.F Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
 R.C.S. Luxembourg B 118.957.

Dépôt rectificatif du bilan au 31 décembre 2008, ayant été déposé le 29/12/2009 sous le numéro L090200664.04.  
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010032495/10.

(100029831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2010.

---

**TMRE Luxembourg 2006 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
 R.C.S. Luxembourg B 119.506.

Dépôt rectificatif du bilan au 31 décembre 2008, ayant été déposé sous le numéro L090119278.05.  
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures  
 Un mandataire

Référence de publication: 2010032496/11.

(100029834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2010.

---

**Yakima S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
 R.C.S. Luxembourg B 69.099.

*Rectificatif du dépôt du 31 juillet 2009 (No L090118954)*

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme  
 Banque Domiciliataire  
 Signatures

Référence de publication: 2010032498/13.

(100029843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2010.

---

**CPEX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
 R.C.S. Luxembourg B 151.566.

STATUTES

In the year two thousand ten, on the nineteenth day of February.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. LANNAGE S.A., société anonyme, 283 route d'Arlon, L- 1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63130 represented by: Ms Flora Gibert, notary clerk, residing in Luxembourg, on behalf of a proxy given under private seal.
2. VALON S.A., société anonyme, 283 route d'Arlon, L- 1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63143 represented by: Ms Flora Gibert, notary clerk, residing in Luxembourg, on behalf of a proxy given under private seal.

The proxies initialled "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have decided to form amongst themselves a company in accordance with the following Articles of Incorporation:

**Art. 1.** There is hereby formed a corporation (société anonyme) under the name of CPEX S.A.

The registered office is established in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation, which notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

**Art. 2.** The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire real estate and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies.

The company may also perform any transactions in real estate and in transferable securities, and may carry on any commercial, industrial and financial activity, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purposes.

**Art. 3.** The corporate capital is fixed at EUR 31,000.00 divided into 3,100 shares of EUR 10.00 each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which the law on Commercial Companies of 10 August 1915, as amended prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

The corporate share capital may be increased by decision of the board of directors from its present amount up to EUR 1,000,000.00 by the creation and issue of new additional shares of a par value of EUR 10.00 each.

The board of directors is fully authorised and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares.

- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash or by contribution in kind.

Such authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorised capital, which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.

Moreover, the Board of Directors is authorised to issue convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorised capital. The Board of Directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions, which may be related to such, bond issue. A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

**Art. 4.** The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

**Art. 5.** The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

The board of directors shall choose from among its members a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram or telex, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or facsimile.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

Resolutions signed by all the directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting of the board of directors duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical document stating the terms of the resolution accurately, and may be evidenced by letter, telefax or telex.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

According to article 60 of the law on Commercial Companies of 10 August 1915, as amended, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

The corporation is committed either by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the delegate of the board. If the Shareholders' Meeting decides to create 2 classes of Directors ("class A" Directors and "class B" Directors) the company will be committed by the joint signatures of two "class A" Directors and two "class B" Directors.

In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

**Art. 6.** The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

**Art. 7.** The corporation's financial year shall begin on 1<sup>st</sup> January and shall end on 31<sup>st</sup> December of the same year.

**Art. 8.** The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the first Friday of May at 11.00 AM.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

**Art. 9.** Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their bearer shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

**Art. 10.** The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorised to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

**Art. 11.** The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitional dispositions*

1. The first financial year shall begin on the day of the incorporation and shall end on 31.12.2010.
2. The first annual general meeting shall be held in 2011.

### *Subscription and Payment*

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

1) LANNAGE S.A. ....	1,550 shares
2) VALON S.A. ....	<u>1,550 shares</u>
Total .....	3,100 shares

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of EUR 31,000.00 is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

### *Statement*

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

### *Estimate of costs*

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at about one thousand four hundred Euro.

### *Extraordinary general meeting*

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is set at 5 (five) and that of the auditors at 1.

2. The following are appointed "class A" directors:

1. Mr. Maxim SUDAKOV, managing director, born on 22 February 1969, residing in Russia, Moscow city, kv.123, korpus 1, dom 98, Leninskiy prospect

2. Mr. Evgeniy MAMONTOV, managing director, born on 13 January 1973, residing in Russia, Moscow region, kv. 18, dom 24, Pushkina street, Poselok Malahova

The following are appointed "class B" directors

1.- "LANNAGE S.A.", a "société anonyme", established and having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 63130), Mrs Marie BOURLOND, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg will act as permanent representative.

2.- "VALON S.A.", a "société anonyme", established and having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 63143), Mr Guy KETTMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg will act as permanent representative.

3.- "KOFFOUR S.A.", a "société anonyme", established and having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B 86086), Mr Guy BAUMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg will act as permanent representative.

Mr. Maxim SUDAKOV is appointed as President of the Board of Directors.

3. AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 283 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63115, is appointed auditor.

4. The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2015.

5. The registered office will be fixed at 180, rue des Aubépines, L -1145 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction française:**

L'an deux mille dix, le dix-neuf février,

Pardevant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu

1. LANNAGE S.A., société anonyme, 283 route d'Arlon, L- 1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63130 représentée par Mme Flora Gibert, clerc de notaire demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée.

2. VALON S.A., société anonyme, 283 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63143 représentée par Mme Flora Gibert, clerc de notaire demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de CPEX S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré à tout autre endroit de la commune de Luxembourg par décision du Conseil d'administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à EUR 31.000,00 divisé en 3.100 actions de EUR 10,00 chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté, par décision du Conseil d'administration, de son montant actuel à EUR 1.000.000,00 par la création et l'émission d'actions nouvelles de EUR 10,00 chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

De même, le Conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est

constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Si l'assemblée générale des actionnaires décide de créer 2 catégories d'administrateurs (administrateurs A et administrateurs B), la société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs A et de deux administrateurs B. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit le premier vendredi du mois de mai à 11 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

*Dispositions transitoires;*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31.12.2010.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2011.

*Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1. VALON S.A . . . . .	1.550 actions
2. LANNAGE S.A. . . . .	1.550 actions
Total . . . . .	3.100 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 31.000,00 se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

*Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille quatre cents Euro.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 5 (cinq) et celui des commissaires à 1 (un).
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateur de catégorie A:
  - a) M. Maxim SUDAKOV, directeur, né le 22 février 1969, demeurant en Russie, Moscou city, kv.123, korpus 1, dom 98, Leninskiy prospect
  - b) M. Evgeniy MAMONTOV, directeur, né le 13 Janvier 1973, demeurant en Russie, Moscou region, kv. 18, dom 24, Pushkina street, Poselok Malahova
 Sont appelés aux fonctions d'administrateur de catégorie B:
  - a) LANNAGE S.A., société anonyme, 283 route d'Arlon, L- 1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63130 avec pour représentant permanent Madame Marie BOURLOND, 180 rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg
  - b) VALON S.A., société anonyme, 283 route d'Arlon, L- 1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63143 avec pour représentant permanent Monsieur Guy KETTMANN, 180 rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg
  - c) KOFFOUR S.A., société anonyme, 283 route d'Arlon, L- 1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-86086 avec pour représentant permanent Monsieur Guy BAUMANN, 180 rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg

Monsieur Maxim SUDAKOV est nommé Président du Conseil d'Administration

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:  
AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 283 route d'Arlon, L- 1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63115
4. Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015
5. Le siège social est fixé au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version française fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes;

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 24 février 2010. Relation LAC/2010/8162. Reçu soixante-quinze euros (75,00 euros)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> MARS 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010033410/344.

(100031444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

---

**Swan Walk S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 127.207.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 25 février 2010.

Henri BECK

Notaire

Référence de publication: 2010032429/12.

(100030049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2010.

---

**S.C. Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 50.024.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 30 juin 2009*

1) L'Assemblée décide de nommer comme administrateurs:

- Mr W.J. Milligan

- Mr David Henry Richardson

- Mr John Harbor, demeurant 24 Guildonn Avenue, Guildford GU2HHB, Royaume-Uni

- Mr Claudio Blancardi

- Mr Demosthene Linardatos

- Mr Didier Marsac

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010 délibérant sur les comptes annuels pour l'année se terminant au 31 janvier 2010.

2) L'Assemblée nomme comme réviseur d'entreprises indépendant Moore Stephens SARL.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010 délibérant sur les comptes annuels de l'année se terminant au 31 janvier 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Claude Weber

Un mandataire

Référence de publication: 2010032260/24.

(100029643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2010.

---

**Debis Europe s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 86.571.

Les comptes annuels au 31.12.08 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010033019/10.

(100030699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

---